

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
3 — 52 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 27 — matin,	Express-Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 4 — —	Omnibus.	9 — 28 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 2 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois,	10 »	13 »
Trois mois,	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le gouvernement suisse ne se tient pas pour battu, même après les notes si concluantes publiées en dernier lieu par le gouvernement français. Un télégramme de Berne annonce que le conseil fédéral vient d'adresser aux puissances une nouvelle circulaire exposant l'importance stratégique des provinces neutralisées pour le maintien de la neutralité suisse.

Cette circulaire, à vrai dire, n'a aucune raison d'être et rien ne la motive. La Suisse doit être convaincue, ou elle ne le sera jamais, des intentions de la France et de l'Europe à l'égard de sa neutralité et de son indépendance. Et, en résumé, à quoi veut-elle aboutir ? Elle sait fort bien que sa neutralité, dont elle fait tant de bruit, n'est et ne peut être basée que sur l'accord unanime des puissances. Qu'une seule des parties signataires des traités de Vienne, pour une raison quelconque, en arrive à menacer cette neutralité, serait-ce donc la Suisse qui serait appelée à la défendre ? Ne serait-ce point là une question exclusivement européenne, et la Suisse peut-elle se faire illusion sur le rôle qu'elle aurait à jouer en pareille occurrence ? (*Le Pays.*)

Garibaldi a quitté Gênes dans la nuit du 5 au 6. Le gouvernement piémontais avait ordonné la saisie d'armes et de munitions déposées à Quarto, près de Gênes, et il faisait surveiller le port ; mais le bâtiment expéditionnaire avait pris une patente pour Malte, et il était sorti depuis deux jours, se tenant au large. Garibaldi a rallié, sur un bateau de plaisance qui lui appartenait, le navire, qui, au lieu de se rendre à Malte, a fait route pour la Sicile. Le gouvernement piémontais a fait tout ce qu'il pouvait légalement faire et il proteste contre un acte déloyal qui peut susciter un nouvel État italien, auquel tous les esprits libéraux en Europe s'intéressent, les plus graves difficultés.

Afin de parer à la saisie des armes qu'il craignait, Garibaldi, en relations avec les membres du comité de Londres, chargé de centraliser les souscriptions particulières faites en Angleterre en faveur du

soulèvement de la Sicile, souscriptions dont les journaux ont rendu compte, avait réuni, dit-on, en vue de son expédition, d'autres ressources du même genre, qui n'ont pas passé par le Piémont.

Les dépêches de Turin annoncent que le ministère était assuré aujourd'hui d'une majorité considérable au parlement. On regarde comme certain un vote favorable dans la question de la Savoie et de Nice ; les ennemis du cabinet feront une démonstration et provoqueront, dit-on, un vote de blâme à propos de la question de Sicile ; mais le ministère, dont la conduite a été conforme aux vrais principes, en s'opposant par tous moyens légaux à l'entreprise de Garibaldi, triomphera sur cette question.

Le roi Victor-Emmanuel s'est rendu, le 6, à Reggio ; il a assisté à la messe dans la cathédrale. A 4 heures, il a visité le magnifique théâtre ; il est parti pour Parme où il est resté, le 7. Aujourd'hui il est à Plaisance, et il assistera à la représentation du théâtre et probablement il partira dans la soirée pour rentrer à Turin.

Des lettres de Madrid, du 4, annoncent que les ex-infants Carlos et Fernando seront bientôt transportés à bord du vapeur *Colon*, désigné par le ministre de la marine. Bien que l'on ignore le lieu de leur destination, on croit que ce navire se rendra à Naples. — Havas.

Le Pays publie la correspondance suivante, qui lui est adressée de Turin, à la date du 5 mai 1860.

« La nouvelle que je vous ai donnée hier de l'intention formelle du général Garibaldi de se démettre de son grade dans l'armée semble se confirmer de plus en plus.

« Le général aurait déclaré, en outre, ne vouloir rien faire par lui-même pour soutenir la candidature que lui ont offerte un grand nombre d'électeurs de Turin.

« Evidemment Garibaldi aspire à reprendre, avec son ancienne position d'indépendance vis-à-vis du monde officiel, une entière liberté d'action.

« La démission du général coïncidant précisément avec les nouvelles toutes favorables au progrès

de l'insurrection sicilienne qui nous parviennent depuis deux jours, sera un grand sujet de préoccupation pour le gouvernement sarde, que l'on trouvera encore moyen de mettre en accusation dans cette affaire.

« Déjà le chargé d'affaires de Naples à Turin a cru devoir reprocher, ces jours derniers, à M. le comte de Cavour, d'avoir envoyé deux bâtiments sur les côtes de la Sicile. M. de Cavour a naturellement répondu que cet envoi n'avait pas d'autre objet que la protection des nationaux sardes, ajoutant de plus que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel était positivement étranger à un mouvement dont la cause devait plutôt s'attribuer au régime du gouvernement napolitain qu'au régime politique piémontais.

« Malgré ces bonnes raisons, et malgré l'attitude si prudente et si modérée décidément adoptée par M. de Cavour dans sa politique internationale, nul doute que quelque voix accusatrice ne s'élève encore pour lui reprocher d'avoir déchaîné Garibaldi contre Naples.

« Je vous parlais tout à l'heure des nouvelles favorables à l'insurrection sicilienne reçues aujourd'hui à Turin. Voici les principales, données ce soir par la *Gazette de Turin* :

« Le mouvement d'insurrection serait tout-à-fait maître de l'île. A Palerme, on s'attendait à un soulèvement général coïncidant avec une attaque des insurgés de la campagne. Le commandant en chef de la ville, général Castelficala, avait fait savoir à Naples qu'il se trouvait dans la plus périlleuse situation, ayant peur du peuple et ne se fiant plus aux troupes.

« Pour en finir avec ce qui a trait aux affaires de Naples, je vous dirai que, d'après ce qu'on m'assure, Garibaldi ferait activement rentrer, en ce moment, les fonds de la fameuse souscription ouverte par lui, pour l'acquisition d'un million de fusils, et que, d'un autre côté, il aurait invité ses anciens compagnons d'armes, actuellement officiers dans l'armée régulière, à offrir leur démission et à venir se grouper près de lui.

« Hier, la chambre a tenu une courte séance. Les

FEUILLETON

LA MIONETTE.

(Suite.)

XIV.

Marcellin ne fut point le dernier instruit de la condamnation des deux hommes et de la mort de la mère. Il commençait à se lever et à sortir. Quinze jours encore se passèrent cependant sans qu'il fût vraiment assez fort pour entreprendre ce voyage qu'il paraissait désirer de plus en plus.

Enfin, la veille du jour fixé pour son départ étant venue, le père Bouvron dit à son fils :

— Tiens, garçon, voilà cinq louis pour tes voitures et tes auberges ; fais-en bon usage !

Puis, le père s'étant écarté quelque peu, la mère Bouvron déroula un vieux pied de bas d'où elle tira deux autres pièces jaunes, et les mettant dans la main de Marcellin :

— Et voilà pour les amusements, dit-elle. — De quel côté vas-tu ? demanda le père. — A la ville d'abord, répliqua le jeune homme ; puis je verrai ensuite. — En tous cas, si tu demeures longtemps, écris-nous comment tu vas. — Oui, père.

Le lendemain, vers les huit heures du matin, par un assez clair soleil des premiers jours du printemps, Mar-

cellin dit adieu à ses gens. Il partait à cette heure, parce que c'était celle où il aurait pu prendre la diligence qui passait à une demi-heure du village, s'il en avait eu l'intention, comme il le laissait croire à ses parents ; ils l'auraient détourné sans doute du projet qu'il avait de faire la route à pied ; car il y a près de six lieues, et, pour un convalescent, c'est long.

Si donc Marcellin voulut partir en piéton, ce n'est point qu'il fût avaricieux à ce point de faire souffrir son corps au profit de sa bourse. Bien au contraire. Mais il avait des projets indécis dans sa tête ; il allait presque à l'aventure, tenter une dernière épreuve sur le cœur de la Mionette. Quelle serait cette épreuve si n'en savait rien lui-même ; il partait ; les circonstances le conseilleraient sans doute. En tous cas, il voulait avoir le plus d'argent à sa disposition. C'est pourquoi il avait feint de rejoindre la voiture publique.

Tout entier aux pensées qui l'accompagnaient, il marchait d'un pas assez rapide sans regarder rien sur la route qui pourtant était nouvelle pour lui ; ses jambes allaient le long du chemin et son esprit était déjà tout porté à la ville. De temps en temps il se demandait : La saurai-je trouver ? et il se répondait : Oui, avec cette sûreté d'un homme qui se dit que rien n'est impossible au cœur plein d'amour. Puis il s'interrogeait encore : Quand je l'aurai trouvée, vaudra-t-elle me voir ?... Et il ne se répondait pas.

Comme il gravissait une montée assez rapide, après

avoir déjà marché plus de deux heures, il se sentit fatigué. Avisant donc un tronç d'arbre couché au bord de la route, il s'en servit comme d'un banc pour se reposer un peu. Il était assis là depuis quelques instants, lorsqu'il vit venir du bas de la côte une voiture bourgeoise traînée par deux chevaux blancs allant à petits pas. Le cocher, qui marchait à côté de ses bêtes, s'amusait à couper la tête des plantes avec son fouet qu'il faisait claquer. Un peu derrière était une dame âgée de cinquante ans environ. Quand cette dame fut à quelques pas de Marcellin, elle le regarda d'abord indifféremment, comme elle eût fait de toute autre personne rencontrée. Mais bientôt il put voir qu'il était de sa part l'objet d'une attention bien marquée, à ce point qu'arrivée devant lui, elle s'arrêta.

— Qu'avez-vous donc à me considérer ainsi, Madame ? demanda le jeune garçon. — C'est que vous me semblez fatigué, malade même, mon enfant, répliqua la dame d'une voix tout affectueuse, car vous êtes très-pâle. — Oh oui, je dois être très-pâle, dit Marcellin ; mais ce n'est rien, Madame ; si j'ai été malade, Dieu merci, je ne le suis plus.

Puis, comme pour prouver à la dame qu'il avait des jambes et du courage, il se mit en devoir de continuer sa route.

— Allez-vous à la ville ? demanda la dame. — Oui, je vais à la ville. — Vous avez donc manqué la diligence ? car, quoique vous vous diiez bien portant, je crois qu'il

députés n'étaient pas en nombre pour prendre aucune décision. C'est encore au général Garibaldi que l'on doit le seul incident intéressant de la séance, c'est-à-dire la lecture d'une lettre par laquelle, de concert avec son collègue M. Laurenti Roubaudi, il proteste, une fois encore, en termes violents, contre l'abandon de Nice, et présente sa démission de député.

» M. le comte de Cavour est attendu ce soir à Turin, venant de Modène, où, par contre, M. Farini est allé rejoindre le roi ce matin.

» Sa Majesté sera de retour dans sa capitale le 9 ou le 10 mai au plus tard. Il trouvera en arrivant ici S. A. I. le grand-duc Nicolas de Russie, qui vient remercier en personne Victor-Emanuel de la gracieuse hospitalité donnée pendant plusieurs années, par le Piémont, à son auguste mère l'Impératrice.

» Ce voyage à Turin, depuis quelque temps projeté par le grand-duc Nicolas, devait primitivement, dit-on, avoir pour objet principal de se concerter avec le gouvernement sardo sur le transport de l'établissement maritime russe de Villafranca dans un autre port du royaume.

» Il paraît qu'à cette heure actuelle il n'y a plus de question à débattre à ce sujet, puisque la station russe continuerait à être conservée à Villafranca.

» Le détachement du 78^e régiment de ligne français, qui tenait garnison à Turin, part demain à 6 heures pour Gênes, où il doit rejoindre le 3^e bataillon du corps et se mettre avec lui en route pour Nice en suivant la voie de terre. Les deux premiers bataillons du 78^e opèrent déjà en ce moment leur mouvement de marche dans la même direction. Le régiment va tenir garnison à Paris.

» Un mot pour finir cette lettre.

» Le journal ministériel l'*Opinione*, qui s'était jusqu'à présent montré très-réservé et très-circonspect dans les fort rares nouvelles qu'il donnait de la Sicile se montre aujourd'hui plus communicatif.

» Son numéro de ce matin s'étend avec une certaine complaisance sur les détails que lui a apportés, dit-il, une dépêche particulière, et qui ne sont rien moins que favorables au succès des armes royales napolitaines.

» D'après ces détails, Palerme serait entièrement bloquée par l'insurrection. Les 18 ou 20,000 soldats de la garnison seraient découragés et épouvantés. Le mouvement embrasserait l'île entière. Il serait spontané et général. Les troupes, selon toute probabilité, ne pourront vaincre un peuple qui a la ferme volonté de se soustraire à un pouvoir condamné par la conscience de l'Europe civilisée. Enfin, Palerme serait sur le point d'être évacuée par les forces royales qui transporterait le siège du gouvernement à Messine.

» Vous demanderez, peut-être, en comparant les deux extrémités de cette lettre, où est, selon moi, la vérité des pensées et des aspirations secrètes du gouvernement sardo, relativement aux affaires de Naples.

» Permettez-moi encore, pour le moment, de laisser cette question sans réponse, et de m'en tenir à mon seul rôle de chroniqueur. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 7 mai. — Dans la Chambre des Com-

munes, M. Northbote demande si d'autres troupes doivent être envoyées en Chine ou si même elles iront en Chine, et si quelque crédit sera demandé.

M. Sidney-Herbert dit qu'il est impossible de spécifier quelles forces pourront être nécessaires en Chine; mais si les hostilités doivent se prolonger, la demande d'un crédit deviendra nécessaire.

M. Hadfield demande quelles mesures ont été prises pour la révision des stipulations qui règlent les relations commerciales de la Porte avec d'autres nations et la position des étrangers en Turquie.

Lord John Russell répond qu'aucune révision des stipulations n'a eu lieu et qu'aucune négociation n'a été suivie avec la Porte par les ambassadeurs. M. Bulwer n'a jamais pu obtenir des avantages commerciaux.

Dans la Chambre des Lords, le comte Granville, répondant au marquis de Clanricarde qui demandait si le gouvernement était dans l'intention de communiquer la correspondance ultérieure entre l'Angleterre et la France au sujet des districts neutralisés de la Savoie, déclare que le gouvernement n'est pas disposé à communiquer cette correspondance ni à donner des informations. Le marquis de Clanricarde retire sa motion.

Marseille, 7 mai. — Rome, 5. — Mille Irlandais vont arriver à Ancône, venant de Trieste, pour s'enrôler dans l'armée pontificale. Des lettres démentent le bruit de la prochaine nomination de M. de Corcelles, comme ministre. Il retournera bientôt en France. Les nouvelles de Naples, reçues ce soir, ne sont pas encore connues.

Marseille, le 8 mai. — On n'a toujours aucune nouvelle directe de Sicile. Les nouvelles de Naples, du 5 mai, assurent que l'insurrection persiste dans l'intérieur de l'île, que le gouvernement a levé l'état de siège de Palerme, mais que la cour martiale siège en permanence et que le commerce ne reprend pas.

Les lettres de Naples ajoutent que le général Salzano a demandé 5,000 hommes de renfort à cause de Garibaldi, que le secrétaire du comte de Syracuse a été exilé, et que le gouvernement fait vendre à Naples la farine et le pain à prix réduits. — Havas.

On écrit de Belgrade, le 22 mai, au Pays :

« Les affaires ne marchent pas trop bien en Serbie. Le vieux Milosch n'a pas été corrigé par la rude leçon qu'il a reçue, et il est revenu de son long exil avec les mêmes habitudes de despotisme, de rapacité et d'orgueil qui avaient provoqué son exclusion. Tout en s'exagérant la portée de ses prérogatives, il ne tient aucun compte de ses obligations tant envers le pays qu'envers son suzerain et les autres puissances de l'Europe. La France a déjà été obligée de le rappeler à une attitude plus convenable envers son consul général.

» La constitution ou *ustase* de 1839 est pour lui comme si elle n'avait jamais existé; il n'en respecte aucune des dispositions; le sénat n'a plus que six membres au lieu de dix-sept qu'il devrait avoir; les tribunaux sont renversés; il confisque, il emprisonne, il bannit comme bon lui semble et n'a enfin d'autre règle de conduite que son bon plaisir. Le peuple murmure, mais ses plaintes ne sont pas en-

tendues, et il est fort à craindre que, poussé à bout, il ne se porte à quelque fâcheuse extrémité.

» Milosch attend avec impatience le résultat des démarches qu'il vient de faire adresser à la Porte par la députation envoyée à Constantinople il y a quelque temps. Il compte sur un succès complet et parle déjà comme obtenues des demandes qu'il a adressées au sultan.

» Tout le monde ici n'a pas la même confiance, par la raison que ces demandes n'intéressent que la famille Obrenovitch, et qu'en exigeant beaucoup pour lui et pour les siens, Milosch ne stipule rien en faveur de la nation. Par le fait, cette députation serbe représente uniquement Milosch et sa famille. La Porte ne saurait se méprendre sur le véritable but de cette mission, aussi l'on doute fort qu'elle réussisse. Il y a même lieu de s'étonner que la députation ait été reçue. Le fait est qu'il eût été bien préférable que la Porte envoyât ici un ou deux commissaires, chargés de faire une enquête sur les lieux, afin de régler ses nouvelles concessions, si tant est qu'elle soit dans l'intention d'en faire, suivant l'opportunité et dans un intérêt général.

» De cette manière, le divan impérial aurait pu agir avec connaissance de cause, et, tout en faisant respecter les droits de la nation serbe, conserver au sultan le rôle d'arbitre qui lui est dévolu par les *hatti-cherifs* et confirmé par les traités avec les puissances garantes. »

FAITS DIVERS.

Le Journal du Loiret, de samedi, rapporte le fait suivant :

« Une attaque à main armée a eu lieu cette nuit sur la route d'Orléans à Montargis. Vers dix heures du soir, par un clair de lune qui permettait de distinguer les objets de fort loin, un coup de fusil a été tiré sur la diligence qui fait le service des dépêches de Montargis à Orléans. Cette attaque a eu lieu dans la forêt d'Orléans, au lieu dit l'Étang-des-Bois, territoire de Vieilles-Maisons, à cinq ou six kilomètres de Lorris. Le coup de fusil, parti du bois, a tué, dans le cabriolet de la diligence, le chien du conducteur qui se trouvait à la place occupée ordinairement par son maître, en ce moment couché sous la bâche de la voiture. Le cocher, nommé Besson, a reçu deux grains de plomb dans le front et un dans le cou; ces blessures sont heureusement sans gravité. Il y avait dans la voiture deux voyageurs qui, à moitié endormis, ont à peine entendu l'explosion du fusil qu'ils ont pris pour un coup de braconnage.

» Cette criminelle tentative avait-elle le vol pour but ou une vengeance particulière pour motif? C'est ce que la justice éclairera. Les recherches les plus actives sont dirigées dans toutes les localités voisines du point de la forêt où a eu lieu cette audacieuse attaque. »

— On lit dans le Journal des Mines :

L'Empereur vient, dit-on, d'approuver le modèle d'une canonnière construite d'après un nouveau système et marchant sans vapeur. Aussi a-t-il ordonné la construction de plusieurs canonnières du même genre. Dans ce nouveau système, c'est l'air chaud qui remplace la vapeur; par ce moyen, on obtient une vitesse au moins égale et on réalise par contre une économie considérable. D'après les calculs, cette

vous est imprudent de faire une longue route à pied. — Oui, j'ai manqué la diligence, répondit Marcellin qui se crut obligé de faire un mensonge. — Mais il en passe deux, et, puisque que vous avez manqué celle du matin, vous auriez dû attendre celle du soir! — Oh! fit Marcellin, c'est que j'ai hâte d'arriver. — En ce cas, je peux vous offrir une place dans ma voiture, dit la dame, qui avait bien examiné Marcellin et s'était persuadée qu'elle avait affaire à un honnête garçon.

Le jeune homme s'excusa de son mieux tout en acceptant, car il pensa qu'il serait sot à lui de se fatiguer à faire la route, puisqu'il pouvait s'en dispenser.

En haut de la montée, la dame et Marcellin rejoignirent la voiture qui attendait. Il jeta dans le caisson de derrière la valise qu'il portait en bandoulière; la dame le fit asseoir à côté d'elle, et les chevaux partirent au grand trot.

Bientôt, et comme pour causer, la dame le questionna sur le sujet qui le conduisait à la ville. Ne voulant ni ne sachant trop comment s'en expliquer, Marcellin la trouva bien curieuse et ne répondit que d'une manière évasive. Elle changea de conversation, s'informa de son âge, de son pays, de sa famille, mais avec tant de bonté, tant de civilité, que Marcellin, qui s'en effrayait d'abord, la trouva bientôt la meilleure personne du monde. Il s'ensuivit qu'il répondit sincèrement, naïvement à toutes ses demandes, et que, de propos en propos, elle en revint au motif de son voyage à la ville.

— Mon Dieu! je ne vous le cacherai point, répondit cette fois Marcellin, je vais voir une personne que j'aime.

Il baissait les yeux et rougissait en parlant ainsi.

— Pourquoi cette confusion, mon cher enfant? dit la dame de plus en plus affectueuse. Si cette personne est digne de votre amour comme je vous crois digne du sien, il n'y a ni crime, ni sujet de honte à cela; aimer est de votre âge!

Marcellin répondit par un gros soupir dont la dame voulut avoir l'explication. Alors le jeune homme, comme à bout de résistance :

— Je vous crois bonne et honnête, Madame, dit-il, je sens que cela me soulagera de pouvoir parler avec vous de cet amour dont je n'ai parlé jamais qu'avec moi-même. Je veux donc tout vous conter; tant pis pour moi, ou plutôt tant pis pour vous si j'ai mal placé ma confession.

Marcellin avait prononcé ces derniers mots d'un accent tout singulier. On eût dit d'un avare qui, après avoir longtemps gardé son trésor, l'ouvrirait enfin devant quelqu'un, en s'écriant de la voix et des yeux : Malheur à vous si vous manquez de respect pour une si belle chose!

La dame l'assura qu'il déposait son secret en lieu sûr, qu'elle saurait le comprendre, et qu'au besoin elle l'aiderait de ses conseils. Alors Marcellin fit toute la racontance des choses qui s'étaient passées entre la Mion-

nette et lui. Il fut écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Quand il eut fini :

— Et vous allez chercher à la voir? dit la dame. — Oui, répondit Marcellin. — Dans quel but? quelles sont vos intentions? demanda-t-elle encore.

Cette question embarrassa tellement le jeune garçon qu'il répliqua tout honteusement et à voix basse :

— Je ne sais pas.

La dame lui représenta donc qu'il allait comme un étourdi peut-être compromettre la Mionnette, ou la perdre d'honneur, s'il arrivait que, obsédée par lui, elle eût un instant de faiblesse. Cette idée effraya Marcellin et le rendit tout rêveur.

Comme il s'aperçut que la voiture entraînait dans la ville, il pria la dame de faire arrêter pour qu'il pût chercher une auberge.

— Non, répondit-elle, vous ne connaissez personne ici; vous tomberiez peut-être en quelque mauvaise habitation; faites-moi le plaisir d'accepter une chambre que je vous offre dans ma maison, vous la garderez aussi longtemps que bon vous semblera, vous ne serez gêné en rien, et vous n'aurez qu'à demander pour que mes domestiques vous servent ce que vous désirerez.

— Mais, Madame, répliqua Marcellin dont l'étonnement était grand, si j'acceptais ce que vous m'offrez de si bonne grâce, comment pourrais-je reconnaître jamais tant d'honnêteté?

— Oh! dit la dame, vous voulez un marché. Eh bien!

économie ne se monterait pas à moins de 80 millions de francs pour la marine impériale seulement.

En effet, grâce à ce nouveau procédé, la quantité de combustible employée par la cuisine du bord suffira à peu près pour faire marcher le navire.

Les expériences ont si bien réussi, qu'on assure que, par ordres supérieurs, le navire la *Reine Hortense* va être doté de cette nouvelle machine. Ce moteur, qui est appelé à opérer une révolution complète dans la navigation, est dû dit-on, à un ingénieur français.

— On lit dans le *Siècle* :

« L'excentricité qui caractérise les Anglais et les Nord-Américains dans leurs exhibitions et leurs réclames, nous semble dépassée par la plaisante originalité dont s'avisait un spécialiste de Paris, admis en 1858 à l'exposition de Dijon. Vouant rendre visibles et indéniables les propriétés du *Lait antéphélique* contre les taches du visage, il offrit à la curiosité du public une jeune paysanne dont le visage était naguère entièrement couvert de taches de rousseur. L'une des joues de la jeune fille, ainsi que la moitié du front, étaient littéralement masquées d'éphélides sous lesquelles disparaissait la couleur naturelle de la peau. Sur l'autre joue et l'autre moitié du front éclataient les nuances d'un teint d'une blancheur et d'une pureté irréprochables. Inutile d'ajouter qu'après l'exposition, le *Lait antéphélique* compléta la restauration de ce bizarre tableau vivant. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Rien de plus difficile à faire que le bien, au point de vue moral comme au point de vue matériel. Qui-conque entreprend une bonne œuvre doit compter sur des entraves sans nombre; et les âmes nobles et généreuses, loin de se laisser abattre aux premiers coups, luttent avec énergie et sortent toujours maîtres des difficultés. Tels ont été les organisateurs de la Société philharmonique de notre ville; dès le commencement, ils ressentirent des commotions et se trouvèrent en face d'obstacles sérieux; mais leur zèle, leur courage surent tout surmonter, et, de succès en succès, ils ont vu grandir, chaque année, leur belle fondation.

Lundi, la Société donnait son dernier concert. — Affluence considérable, toilettes ravissantes, choix exquis des morceaux, exécution aussi pure que pleine d'expression; tout a contribué à donner à cette soirée une physionomie et un entrain ravissants.

La Société, dirigée avec autant d'intelligence que de bon goût, avait appelé dans son sein des artistes d'un mérite incontestable, d'un savoir hors ligne. C'était M. Noirot, que nous sommes habitués à entendre et à admirer, et qui, comme toujours, a été couvert d'applaudissements; M. Biéval, qui n'est pas seulement un excellent chanteur, mais un comique de bon ton et d'infiniment de tact; M^{lle} Mira, artiste, elle aussi, à un degré remarquable, chantant avec pureté les airs les plus graves et les ariettes les plus légères. Enfin, M. Géraldy, le chanteur, ou plutôt le plus spirituel *diseur*, — qu'on nous passe le mot, — qu'il soit jamais donné d'entendre. Il a une façon à lui, et lorsque, rappelé sur la scène

soit! rien pour rien. Si vous acceptez, je vais vous dire de suite les conditions de rémunération. Acceptez-vous? — Oui, Madame, répliqua Marcellin, s'il en est ainsi. — Eh bien, promettez-moi de ne rien entreprendre ayant pour but de revoir la Mionette sans m'avoir consultée.

Marcellin, qui s'attendait à quelque exigence plus extraordinaire, s'écria :

— C'est convenu, Madame!

Comme il prononçait ces mots, la voiture entra dans une grande cour dont un laquais venait d'ouvrir la grille; la dame poussa la portière. Un vieux monsieur était là qui lui présenta la main pour descendre, et, comme Marcellin eut mis aussi pied à terre, la dame dit en le présentant au vieux monsieur qui le regardait :

— Un digne et brave garçon, M. Marcellin Bouvron, notre ami.

Le vieux monsieur, comme s'il eût été familier avec le jeune homme, passa son bras sous le sien, et, le poussant, ainsi que la dame, vers la porte d'une salle richement décorée :

— Entrez, dit-il, entrez; viens, ma sœur, venez, monsieur Marcellin.

Marcellin, tout ébahi, se laissa conduire. Cette réception cordiale, affectueuse, de la part d'un homme qu'il n'avait jamais vu, lui semblait quelque chose de surnaturel.

(La suite au prochain numéro.)

par les braves enthousiastes de l'auditoire, il répétait le morceau redemandé, il lui donnait une expression toute autre que la précédente, une physionomie même plus spirituelle encore que la première.

Jamais soirée n'a procuré plus de plaisir que celle de lundi. Elle s'est terminée par un petit opéra comique, *les Travestissements*, joué par M^{lle} Mira et M. Biéval avec un entrain et un naturel fort rares.

Grâces soient rendues donc aux organisateurs de cette heureuse fondation; grâces aussi aux artistes et exécutants-amateurs qui font preuve de talent et de bonne volonté; notre ville leur devra à tous reconnaissance; ils auront contribué à lui donner une vie plus large.

CLASSE DE 1859.

Répartition entre les cantons de l'arrondissement de Saumur, proportionnellement à la moyenne du nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage, du contingent de 1356 hommes, affecté au département de Maine-et-Loire, sur la classe de 1859.

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits.	CONTINGENT à fournir.
Doué	102	33
Gennes	75	24
Montreuil-Bellay	82	27
Saumur (nord est)	83	27
Saumur (nord-ouest)	68	22
Saumur (sud)	130	42
Vihiers	158	52

Itinéraire du conseil de révision pour l'arrondissement de Saumur.

CANTONS à EXAMINER.	LIEUX où se fera L'EXAMEN.	JOUR ET HEURE de L'EXAMEN.
Étrangers au départem. de Maine-et-Loire	Angers, Préf.	Samedi 19 mai, à 1 h.
Vihiers	Vihiers	Vend. 25 mai, à 3 h.
Doué	Doué	Vend. 1 ^{er} juin, 11 1/2.
Montreuil-Bellay	Montreuil-B.	idem, à 3 h.
Jeunes gens détenus appartenant à divers départements	Fontevault.	Samedi 2 juin, à 8 h.
Saumur (sud)	Saumur	idem, à midi.
Saumur (nord-ouest)	Saumur	Lundi 4 juin, à 10 h.
Saumur (nord-est)	Saumur	idem, à 2 h.
Gennes	Gennes	Mardi 19 juin, à 8 h.
Ajournés et admission des remplaçants ou substituants.	Angers, Préf.	Mar. 26 juin, à midi.
Id. plus formation de la liste départementale	idem	Sam. 30 juin, à midi.
Exonération des jeunes soldats ayant versé le prix de leur exonération avant le même jour.	idem	Vend. 6 juill., à midi.
Idem. — De ceux ayant versé l'avant-veille au plus tard.	idem	Jeudi 12 juill., à midi.

Sous aucun prétexte, les jeunes gens étrangers au département de Maine-et-Loire, régulièrement autorisés à s'y faire examiner, ne pourront être visités ailleurs qu'au chef-lieu, et ils devront être munis de leurs passeports ou de leurs livrets d'ouvriers, lorsqu'ils se présenteront devant le conseil de révision.

Les séances du conseil commenceront très-exactement aux heures indiquées; il importe que les jeunes gens convoqués ou leurs mandataires, en cas d'absence, soient présents dès le commencement de l'opération, faute de quoi ils pourraient être déclarés propres au service militaire et dirigés ultérieurement sur un corps de l'armée, quels que fussent d'ailleurs leurs droits à l'exemption.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

Il existe encore dans nos contrées quelques coutumes populaires qui nous reportent à des temps d'ignorance et de superstition.

Parmi ces coutumes, il en est deux dont l'application a lieu au commencement du mois dans lequel nous venons d'entrer, et que nous citerons en raison de leur singularité.

Le 1^{er} mai, certains villageois et artisans mangent de l'ail dans le but, disent-ils, de se préserver des fièvres qui pourraient les atteindre, sans cette précaution, dans le cours de l'été et de l'automne suivants. Il en est qui se contentent d'absorber une seule gousse d'ail; mais les croyants fanatiques en consomment sept d'un seul coup: c'est le nombre de rigueur, le nombre véritablement traditionnel et propre à assurer une complète sécurité.

L'autre usage, que quelques esprits simples pratiquent aussi le 1^{er} mai, et qui touche de plus près, s'il est possible, à la superstition, consiste à se passer dans la bouche une pièce d'or. Les bonnes gens qui ont foi en cette coutume toute païenne, assurément, affirment avec un grand sérieux que par là on

se préserve des fièvres, et de plus qu'on se prépare un avenir couleur de rose, un bonheur parfait, une réussite complète dans ses affaires.

Un évènement, qui fort heureusement, n'a pas produit les terribles conséquences que l'on pouvait redouter, vient d'avoir lieu à la poudrière impériale du Ripault.

Vers neuf heures et demie du matin, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, un incendie, précédé d'une très-faible explosion, s'est déclaré subitement et avec une très-grande violence dans un des bâtiments de la poudrière, appelé *l'atelier binaire*, où s'opère le mélange du salpêtre et du charbon. A ce moment, les ouvriers étaient sortis pour déjeuner, et seul un d'entre eux était resté de garde.

Le commandant du Ripault, qui avait été un des premiers à s'apercevoir de l'incendie, s'empessa de donner immédiatement tous les ordres nécessaires pour en arrêter, s'il était possible, les progrès.

Malgré l'empressement avec lequel furent amenées les pompes de l'établissement et le dévouement avec lequel les officiers du Ripault, à la tête des ouvriers poudriers et des soldats du détachement de garde, portèrent les secours nécessaires, le feu eut bientôt gagné tout le bâtiment, qui, en quelques instants, fut complètement consumé, et détruit les machoires qu'il renfermait, à l'exception de la roue hydraulique qu'on a pu préserver.

Nous avons dit que l'évènement s'était annoncé par une faible explosion: c'est qu'en effet, toutes les substances dont se compose la poudre n'étaient pas encore mélangées. Il n'y a eu heureusement aucun accident à déplorer. La malveillance a été complètement étrangère à cet incendie, qui est dû à une combustion spontanée. Le bâtiment brûlé avait une longueur de 13 mètres sur 7.

Le préfet, le colonel Foy, le capitaine de gendarmerie, le juge d'instruction et l'un des membres du parquet, se sont rendus sur les lieux à la première nouvelle du sinistre.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 9 mai. — Une lettre de Palerme du 5, dit que l'ordre matériel est rétabli, mais que l'agitation morale continue.

Marseille, 8 mai. — A Gènes, on dément positivement le débarquement de Garibaldi en Sicile. Une flottille à vapeur est partie de Livourne à midi.

Il a été reçu une dépêche de Barcelone annonçant l'embarquement des princes amnisties pour Cette.

Turin, 8 mai. — Le Roi est arrivé à Turin. Une population nombreuse est allée à sa rencontre. Des acclamations chaleureuses l'ont accueilli. Les élections sont favorables. La chambre s'est ajournée à jeudi.

Londres, 9 mai. — Le *Morning-Post* publie une dépêche annonçant comme un fait positif le départ de Garibaldi avec 5,000 hommes. — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 5 mai.

Revue de la semaine. — La Clef des champs. — Courrier de Paris. — Théâtre du Cirque, le *Cheval Fantôme*. — Costumes maggiars. — Fêtes de charité à Toulouse. — Chronique littéraire. — Gazette du palais. — Bal de l'hôtel d'Albe. — Le Filleul des fées (nouvelle). — La Femme artiste (fin). — Chemin de fer de Montauban à Rodez. — La Saison à Londres. — Courses. — Chronique musicale. — Famille italienne. — Philippe Melancthon. — Tête du Christ, par Pierre Puget. — Annonces et avis divers.

Gravures. Le baron de Brück, ministre des finances de l'empereur d'Autriche. — Théâtre du Cirque Impérial, Le *Cheval Fantôme*; attaque d'une méfairie. — Costumes maggiars modernes. — Fêtes de charité à Toulouse: le roi Charles VI quittant le château Narbonnais, entrée du roi Charles VI à Toulouse. — Bal de l'hôtel d'Albe: la salle de Bal; la salle du souper. — Chemin de fer de Montauban à Rodez, dix gravures. — Famille italienne, par Van Muyden. — Statue de Philippe Melancthon, par A. Friederich. — Tête de Christ en marbre, sculptée par Pierre Puget. — Rébus.

Il a été perdu trois obligations du Crédit foncier, cinq pour cent, nos 1,4930, 1,491 et 1,432, la personne qui les aurait trouvées, est priée de les remettre au trésorier de l'Ecole de cavalerie. (232)

BOURSE DU 8 MAI.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 70 90.

4 1/2 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 96 15.

BOURSE DU 9 MAI.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 70 70

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 96 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e BODIN, avoué à Saumur, et de M^e DUTERME, notaire en la même ville.

A VENDRE

Par suite de licitation entre majeurs et mineurs,
SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX,

En totalité, en deux ou en trois lots,

LA BELLE TERRE DU GRIP

Située commune de Durtal, arrondissement de Bangé (Maine-et-Loire), et, par extension, sur les communes de Daumeray, Huillé, Morannes, même arrondissement; Notre-Dame-du-Pé, Précigné et la Chapelle-d'Aligné, arrondissement de La Flèche (Sarthe).

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

LE MARDI 15 MAI 1860, A MIDI.

DÉSIGNATION GÉNÉRALE.

LA TERRE DU GRIP, d'une contenance de 1,266 hectares 62 ares 96 centiares, d'un seul tenant, se compose du château avec chapelle, vastes servitudes, parc, pièces d'eau, terres affermées, prés, bois-taillis et hautes-futaies.

Elle est située sur la route d'Angers au Mans, à une distance très-rapprochée du chemin de fer projeté entre ces deux villes et est traversée par la route départementale de Châteauneuf à Bangé.

Elle contient une immense superficie en bois de chênes d'une valeur très-considérable, qui peut être exploitée immédiatement sans nuire à la valeur du fonds. — Belle chasse. — On y trouve toute espèce de gibier en abondance : chevreuils, etc... — L'établissement récent des fours à chaux sur la propriété offre un moyen facile d'engrais pour les terres. — Le revenu, net d'impôts, est d'environ **38,000 francs.**

Mise à prix..... 1,385,000 francs.

Faute d'adjudicataire pour la totalité, il sera procédé à la vente par lots, composés de la manière suivante, avec faculté de réunir deux de ces lots.

DÉSIGNATION DES LOTS ET CONTENANCES.

PREMIER LOT.

§ 1^{er}.

Château, cours, jardins, vignes, avenues, parc, bois, terres, vignes et prés réservés, contenant ensemble deux cent vingt-quatre H. A. C.
hectares vingt ares quatre-vingt-dix sept centiares, ci..... 224 20 97

§ 2^e.

Vingt-un corps de fermes, contenant ensemble cinq cent seize hectares quatre-vingt-un ares soixante-dix centiares, ci. 516 81 70

§ 3^e.

Terres, vignes et prés affermés séparément; contenance : dix hectares quatre-vingt-un ares soixante centiares, ci..... 10 81 60

TOTAL..... 751 84 27

Mise à prix..... 930,000 francs.

DEUXIÈME LOT.

§ 1^{er}.

Quatorze corps de fermes, contenant ensemble trois cent vingt-huit hectares quatre-vingt-un ares quatre-vingt-douze centiares, H. A. C.
ci..... 328 81 92

§ 2^e.

Vignes, pâtures et terres réservées, d'une contenance de vingt-quatre hectares quatre ares onze centiares, ci..... 24 04 11

TOTAL..... 352 86 03

Mise à prix..... 325,000 francs.

TROISIÈME LOT.

§ 1^{er}.

Cinq corps de fermes, contenant ensemble cent dix-sept H. A. C.
hectares soixante-neuf ares treize centiares, ci..... 117 69 13

§ 2^e.

Biens réservés : trente-huit hectares six ares trente-cinq centiares, ci..... 38 06 35

§ 3^e.

Biens affermés séparément : huit hectares seize ares quarante centiares, ci..... 8 16 40

TOTAL..... 163 91 88

Mise à prix..... 130,000 francs.

Le prix sera payable : un quart dans les six mois qui suivront l'adjudication, et les trois autres quarts, d'année en année, à partir de l'expiration des premiers six mois.

S'adresser, pour voir la propriété, au sieur HUET, garde, et, pour plus amples renseignements :

1^o A M^e DUTERME, notaire à Saumur, chargé de la rédaction du cahier des charges;

2^o A M^e BODIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

3^o A M^{es} CHEDEAU, BEAUREPAIRE, LABICHE, COULBAULT et POULET, avoués co-licitants;

4^o A M^e DELAHAYE, notaire à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, n^o 35;

5^o A M^e HELOT, notaire à Durtal.

(177)

R. BODIN.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 15 mai 1860, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison, sise au Pont Fouchard, commune de Bagneux, rue des Pauvres, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de feu M. Louis Pierre-Nicolas LEGOUX, docteur en médecine, pharmacien-major de 1^{re} classe, attaché à l'École impériale de cavalerie, à la requête de M^{me} Legoux, sa veuve.

Il sera vendu :

Un joli ameublement de salon, table de salon, fauteuils Voltaire et autres, glaces, pendules, flambeaux, tapis, secrétaires, commodes, tables de toilette, table de salle à manger; lits, couvertures, matelas, couvertures, rideaux, draps, serviettes, nappes, porcelaine, cristaux, bouteilles vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0

A VENDRE

En totalité ou en trois lots,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Payens, n^o 22, qui servait d'habitation à M^{me} LEROUX DES ROMANS.

Cette maison se compose d'un corps de logis principal, cour, servitudes de toute espèce, parterre, jardin et serre.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (234)

A VENDRE OU A LOUER,

JOLIE MAISON

Avec beau jardin bien arboré.

Situés au Pont Fouchard, commune de Bagneux, rue des Pauvres.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (235)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS.

Samedi prochain, 12 mai 1860, à midi, dans le manège des écuys, à Saumur, il sera procédé à la vente publique aux enchères de vingt-quatre chevaux de l'École impériale de cavalerie.

On paiera comptant, et 5 pour 100 en sus.

Saumur, le 7 mai 1860.

Le Receveur des Domaines,
(236) LINACIER.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Avec Cour et Jardin,

Rue Doucan, n^o 7.

S'adresser à M. FERBU, tailleur, rue Saint-Nicolas. (237)

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean.
S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

A VENDRE

Présentement,

UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ

Dans le meilleur quartier de Saumur.

Toutes facilités seront accordées.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée.
S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n^o 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Rue d'Orléans, occupée par M^{me} veuve PONSURET.

S'adresser à M^{me} PIQUET-BASSEREAU.

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

Déposé au Tribunal de commerce.

EAU ARCHELAIS

Procédé infailible pour faire repousser les cheveux et en arrêter la chute en peu de temps.

Dépôt central chez M. L. PETIT, coiffeur, rue du Change, n^o 10, à Tours.

Cette Eau, dont l'efficacité est incontestable et si justement appréciée par les personnes qui en ont fait usage jusqu'à ce jour, ayant été approuvée par la médecine, et soumise à l'examen de chimistes distingués, a été reconnue inoffensive pour l'usage externe et bienfaisante pour le cuir chevelu.

Ne renfermant que des principes régénérateurs et n'étant composée uniquement que de suc de plantes toniques, elle lutte contre les calvities les plus prononcées et prévient celles qui tendraient à se déclarer.

Prix : 3 fr. et 5 fr. le flacon.

On fait des traités à forfait. — On garantit, dans l'espace de 4 mois, un bon résultat.

POMMADE ARCHELAIS

Prix : 2 francs le pot.

Renfermant les mêmes principes que l'Eau, elle en seconde les bienfaits effets et, après la régénération de la chevelure, elle en entretient la finesse et la souplesse.

Dépôt, à Saumur, chez M. TURMEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (168)

EAU GALVANISÉE

Pour rendre le cuivre aussi brillant que dans son neuf.

COMPOSITION POUR LA DESTRUCTION DES PUNAISES.

Le tout fabriqué et débité par PITOIS, rue St-Nicolas, maison Rousseau.

Preuves nombreuses de succès.

Saumur, imprimerie de P. GODET.